



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 221 Sp 42

PV de la Commission Sportive du 7 mai 2024

Président de séance : Monsieur Didier SCHMINKE

Présents : Messieurs Norbert BARRAULT, Jean Michel BATREAU et Christian BÉNARD.

Assiste : Madame Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 17h00

Réserves

La commission prend note de la réserve d'avant match non confirmée du club de l'Entente du Florentinois concernant le match n°26506726.

Match 27841197 du 04.05.2024 Sens FC 2 – Pont sur Yonne 1 U15 Départemental 2 Gp A

Réserve d'avant match déposée du club de Pont sur Yonne en date du 4 mai 2024.

Compte tenu de la confirmation de la réserve par courriel le 7 mai 2024, soit plus de 48 heures après sa pose,

Dit la réserve du club de Pont sur l'Yonne non fondée car hors délai.

Match 26509136 du 05.05.2024 Serein AS 1 – Auxerre SC 2 Départemental 3 Gp C

Réserve d'avant match déposée du club d'Auxerre SC en date du 5 mai 2024 rédigée de la manière suivante :
« *Je soussigné El Mir Fouad licence numéro 2330024037 capitaine de l'ascenseur porte des réservés sur la qualification et la participation au match des joueurs Davy Jason licence numéro 9604807966 et Lilyan Laroche licence numéro 2546461835 du club Serein AS. Motif : ces joueurs titulaires d'une licence mutation n'ont pas le droit de participer au match du fait que leur club se trouve en infraction avec le statut de l'arbitrage depuis 3 saisons.* »

La commission, vu les pièces au dossier,

- Jugeant en premier ressort,
- Prend note de la confirmation de réserve par le club d'Auxerre SC en date du 6 mai 2024, via l'adresse de messagerie officielle du club,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 des R.G.,
- Dit la réserve d'avant match du club d'Auxerre SC recevable en la forme,

en application du règlement des championnats seniors – saison 2023/2024 - Article 16 - Article 160 des RG
1 : Dans toutes les compétitions officielles, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2 : Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements. »

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant muté hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum.

- Après vérification du Procès-verbal de la Commission Statut de l'Arbitrage du 20 mars 2023, l'AS

Serein était sanctionné de 4 mutations en moins pour la saison 2023/2024, soit un droit à 2 mutations.

- Après vérification des licences,
- Attendu que deux joueurs Jason DAVY et Lylian LAROCHE sont bien titulaires d'une licence « Mutation »,
- Attendu que l'AS Serein avait droit à 2 joueurs mutés,
- Dit la réserve d'avant match du club d'Auxerre SC non fondée,
- Confirme le résultat : AS Serein 1 = 2 – Auxerre SC 2 = 0,
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Auxerre SC de la somme de 32 € - frais de dossier - confirmation de réserve (amende 4.01).

Match 26508759 du 05.05.2024 St Denis Les Sens 2 – UF Villeneuvienne 1 Départemental 3 Gp A

Réserve d'avant match déposée du club de l'UF Villeneuvienne en date du 5 mai 2024 rédigée de la manière suivante : « *Je soussigné(e) FERREIRA DAVID licence n° 2543788116 Capitaine du club UNION VILLENEUVIENNE DE FOOTBALL formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs MIKE MADIOT, ARNAUD ADAM, CYRILLE LOPEZ, ANDREAS MUNDEN, JOHANN BARDEAU, MAMADOU N'DIAYE, TIMEO DELIGNY, SHABETHAN GNANASEGARAM, ROMAIN VERSTRAETE, GABRIEL ROUSIERES, KELIANE BEN AYAD, ALFREDO CASEIRO, CYRILLE MOREL, MALICK N'DIAYE, du club U.S. DIONYSIENNE ST DENIS L/SENS, pour le motif suivant : le joueur/les joueurs MIKE MADIOT, ARNAUD ADAM, CYRILLE LOPEZ, ANDREAS MUNDEN, JOHANN BARDEAU, MAMADOU N'DIAYE, TIMEO DELIGNY, SHABETHAN GNANASEGARAM, ROMAIN VERSTRAETE, GABRIEL ROUSIERES, KELIANE BEN AYAD, ALFREDO CASEIRO, CYRILLE MOREL, MALICK N'DIAYE participe à la présente rencontre dans une équipe de catégorie d'âge inférieure à celle mentionnée sur sa licence. »*

La commission, vu les pièces au dossier,

- Jugeant en premier ressort,
- Prend note de la confirmation de réserve par le club de l'UF Villeneuvienne en date du 5 mai 2024, via l'adresse de messagerie officielle du club et précisant « *Pour avoir un doute que 1 ou plusieurs joueurs on jouer en équipe supérieur mercredi ou dimanche dernier* »,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 des R.G,
- Dit la réserve d'avant match du club de l'UF Villeneuvienne recevable en la forme, en application du règlement des championnats seniors – saison 2023/2024 - Article 16 :
« *Les joueurs devront être qualifiés à leur club conformément aux règlements généraux de la FFF, de la LBF et du District de l'Yonne de Football et notamment aux conditions de qualification des joueurs en équipes réserve.*
Disposition particulière applicable au District :
Ne peuvent participer à une compétition officielle du district, les joueurs des équipes supérieures entrés en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club, lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.
Cette interdiction est prolongée jusqu'au jour où cette (ces) équipe (s) supérieure (s) joue (nt) effectivement leur premier match de compétition.
- Attendu que l'équipe première Saint Denis Les Sens 1 joue le même jour contre le FC Gâtinais,
- Dit la réserve d'avant match du club de l'UF Villeneuvienne non fondée,
- Confirme le résultat : Saint Denis les Sens 2 = 6 – UF Villeneuvienne 1 = 0
- Demande au secrétariat en charge de la comptabilité de débiter le compte du club de UF Villeneuvienne de la somme de 32 € - frais de dossier - confirmation de réserve (amende 4.01).

Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 26508756 du 28.04.2024 St Sérotin 1 – Pont sur Yonne 1 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de la confirmation de l'arbitre par courriel qu'une réserve a été posé avant le match par le club de Saint Sérotin.
- Prend note du courriel du club de Saint Sérotin indiquant ne pas confirmer sa réserve.

Matches non joués**Match 27821039 du 05.05.2024 Toucy/Diges Pourrain 1 - Chablis 1 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Prend note du rapport de l'arbitre indiquant que le match n'a pu se dérouler en raison de l'état du terrain,
- Donne ce match à jouer le lundi 20 mai à 16h00.

Match 26500058 du 05.05.2024 Gurgy 2 – Entente Florentinois 3 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note du rapport de l'Arbitre indiquant que le match n'a pu se dérouler en raison de l'état du terrain,
- Prend note des courriels des clubs de Gurgy et de l'Entente du Florentinois demandant à jouer jeudi 9 mai,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le jeudi 9 mai à 16h00.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 26508937 du 05.05.2024 Asquins Montillot 1 – Andryes Chatel Censoir 1 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Asquins Montillot en date du 5 mai 2024 indiquant l'annulation du match en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le dimanche 19 mai à 15h00.

Match 26509069 du 05.05.2024 St Sauveur 1 – Mont St Sulpice 2 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Saint Sauveur en date du 4 mai 2024 indiquant qu'un arrêté municipal interdisait l'utilisation du terrain,
- Donne ce match à jouer le dimanche 19 mai à 15h00.

Match 26903681 du 05.05.2024 Asquins Montillot 2 – ECN 3 Départemental 4 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Asquins Montillot en date du 5 mai 2024 indiquant l'annulation du match en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Prend note du courriel du club d'Asquins Montillot en date du 6 mai 2024 demandant le report le 19 mai 2024,
- Compte tenu de la première journée de la deuxième phase de Départemental 4 qui est programmée le 19 mai,
- Donne ce match à jouer le dimanche 12 mai à 15h00, date impérative.

Match arrêté

Match 26500142 du 05.05.2024 Sens Jeunesse 1 – Charbuy Fleury 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note du rapport de l'arbitre indiquant l'arrêt du match, faute de joueurs dans l'équipe de Charbuy Fleury suite aux sorties de 4 joueurs blessés,
- Par ces motifs,
- Inflige la perte sur score acquis à l'équipe de Charbuy Fleury 1 (0 but, -1 point) au bénéfice de l'équipe de Sens Jeunesse 1 (4 buts, 3 points).

Changements dates, horaires, terrains

Match 27842445 du 25.05.2024 Magny 1 – Champs sur Yonne 1 U13 Départemental 2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} juin 2024 à 10h00.

Match 27828214 du 25.05.2024 Magny 2 – Stade Auxerrois 4 U13 Départemental 3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} juin 2024 à 10h00.

Match 27828205 du 04.05.2024 Varennes Flogny 2– UF Tonnerrois 2 U13 Départemental 3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande des deux clubs, par courriels du 3 mai 2024, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 11 mai 2024 à 10h00.

Match 27841143 du 18.05.2024 Stade Auxerrois 1 – Magny Quarré Moux 1 U15 départemental 1

La commission,

- Compte tenu de la double programmation pour le club de Magny,
- Donne ce match à jouer à une date ultérieure (les clubs devront fixer une date à nous confirmer avant le lundi 13 mai).

Match 27841241 du 11.05.2024 Varennes Serein 1 – Champs sur Yonne 1 U15 départemental 2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Varennes Serein via Footclubs de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 29 mai 2024 à 16h00.

Match 28132635 du 11.05.2024 Paron 1 – Magny Quarré Moux 1 Coupe de l'Yonne U15

La commission,

- Compte tenu de l'accord de la double programmation pour le club de Paron,
- Donne ce match à jouer le 18 mai 2024 à 13h00.

Match 28132635 du 11.05.2024 FC Gâtinais 1 – Toucy /Diges Pourrain 1 Coupe Challenger U18

La commission,

- Prend note du courriel du club de Gâtinais
- Compte tenu de l'état du terrain de Montacher,
- Donne ce match à jouer le 11 mai 2024 à 15h00 à St Valérien.

Match 28132632 du 11.05.2024 Sens FC 1 – AJ Auxerre 3 Coupe de l'Yonne U15

La commission,

- Compte tenu de de la double programmation le 11 mai pour l'équipe de Sens FC 1
- Donne ce match à jouer le 20 mai 2024 à 16h.

Match 27841201 du 18.05.2024 Cerisiers 1 – Joigny 2 U15 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Cerisiers via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs, -
- Donne ce match à jouer le 1^{er} juin 2024 à 14h00.

Match 26506672 du 05.05.2024 Paron FC – E.C.N Départemental 1

La commission,

- Prend note du courriel du club de Chatel Gérard,
- Compte tenu du report de la rencontre malgré l'existence de terrains de repli
- Donne ce match à jouer le 19 mai 2024 à 15h00.

Match 26506672 du 05.05.2024 Mont St Sulpice 2– Toucy 2 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note des courriels des clubs de Mont St Sulpice et Toucy souhaitant reporter l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 12 mai 2024 à 15h00.

FMI**Match 26506481 du 01.05.2024 Mont Saint Sulpice 2 – Gurgy 2 Départemental 3 Gp B**

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Mont St Sulpice 2 = 1 / Gurgy 2 = 4.

Match 27828209 du 04.05.2024 Héry 2 – Magny 2 U13 Départemental 3 Gp D

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Héry 2 = 1 /Magny 2 = 3.

Match 27828070 du 04.05.2024 Diges Pourrain 2 – Monéteau 2 U13 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Diges Pourrain 2 = 2 /Monéteau 2 = 7.

Match 27823256 du 04.05.2024 Appoigny 1 – Charny 1 U15 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Appoigny 1 = 0 / Charny 1 = 12

Match 27841247 du 25.04.2024 Héry 1 – Ravières 1 U15 Départemental 2 Gp C

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Héry 1 = 10 / Ravières 1 = 0

Match 26496843 du 21.04.2024 Entente Florentinois 2 – Gron Véron 1 Départemental 2 gp A

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs
- Enregistre le résultat : Entente Florentinois 2 = 2 / Gron Véron 1 = 3

Coupes

½ FINALES COUPE DE L'YONNE

Les matchs sont à jouer le dimanche 19 mai sur le terrain du premier nommé :

- GURGY 1 contre ENTENTE DU FLORENTINOIS 1
- MIGENNES 2 contre APPOIGNY 2

½ FINALES COUPE PRÉVEL

Les matchs sont à jouer le dimanche 19 mai sur le terrain du premier nommé :

- SEIGNELAY 1 contre TANLAY 1
- VARENNES 1 contre MALAY LE GRAND 1

Organisation 2^{ème} phase de Départementale 4

- Pour la saison **2023/2024** et vu le nombre d'équipes engagées, le championnat D4 sera divisé en deux groupes de huit avec matchs allers/retours.
- Considérant le nombre réduits (14 matchs) de journées de championnat, une deuxième phase sera organisée de la façon suivante :
 - Deux poules seront constituées par groupe :
 - 1^{ère} poule pour décerner le titre de champion de groupe entre les quatre premiers du championnat,
 - 2^{ème} poule entre les 5^{ème} et 8^{ème} du classement du groupe.
- 1^{ère} journée : 19 Mai 2024
 - 1^{er} contre le 3^{ème} Poule A : VINNEUF COULON 2 contre SENS JEUNESSE 2
 - 1^{er} contre le 3^{ème} Poule B : UF TONNERROIS 2 contre MAGNY 3
 - 2^{ème} contre le 4^{ème} Poule A : SERGINES 1 contre BRIENON 1
 - 2^{ème} contre le 4^{ème} Poule B : CHAMPS SUR YONNE 2 contre SEREIN HV
 - 5^{ème} contre le 7^{ème} Poule A : AILLANT 2 contre VERGIGNY ST FLO PORT. 2
 - 5^{ème} contre le 7^{ème} Poule B : VARENNES 3 contre ECN 3
 - 6^{ème} contre le 8^{ème} Poule A : ST JULIEN / CHARNY 1 contre SEREIN AS 2
 - 6^{ème} contre le 8^{ème} Poule B : VERMENTON 2 contre ASQUINS MONTILLOT 2

- 2^{nde} journée : 26 Mai 2024
 - 4^{ème} contre le 1^{er} Poule A : BRIENON 1 contre VINNEUF COURLON 2
 - 4^{ème} contre le 1^{er} Poule B : SEREIN HV 1 contre UF TONNERROIS 2
 - 2^{ème} contre le 3^{ème} Poule A : SERGINES 1 contre SENS JEUNESSE 2
 - 2^{ème} contre le 3^{ème} Poule B : CHAMPS SUR YONNE 2 contre MAGNY 3
 - 8^{ème} contre le 5^{ème} Poule A : SEREIN AS 2 contre AILLANT 2
 - 8^{ème} contre le 5^{ème} Poule B : ASQUINS MONTILLOT 2 contre VARENNES 3
 - 6^{ème} contre le 7^{ème} Poule A : ST JULIEN / CHARNY 1 contre VERGIGNY ST FLO PORT.2
 - 6^{ème} contre le 7^{ème} Poule B : VERMENTON 2 contre ECN 3.

- 3^{ème} journée : 9 Juin 2024
 - 1^{er} contre le 2^{ème} Poule A : VINNEUF COURLON 2 contre SERGINES 1
 - 1^{ER} contre le 2^{ème} Poule B : UF TONNERROIS 2 contre CHAMPS SUR YONNE 2
 - 3^{ème} contre le 4^{ème} Poule A : SENS JEUNESSE 2 contre BRIENON 1
 - 3^{ème} contre le 4^{ème} Poule B : MAGNY 3 contre SEREIN HV 1
 - 5^{ème} contre le 6^{ème} Poule A : AILLANT 2 contre ST JULIEN/CHARNY 1
 - 5^{ème} contre le 6^{ème} Poule B : VARENNES 3 contre VERMENTON 2
 - 7^{ème} contre le 8^{ème} Poule A : VERGIGNY ST FLO PORT.2 contre SEREIN AS 2
 - 7^{ème} contre le 8^{ème} Poule B : ECN 3 contre ASQUINS MONTILLOT 2.

Divers

Plateau U11 à Vinneuf

La commission,

- Prend note du courriel reçu du club de Joigny indiquant ne pas avoir été prévenu de l'annulation et demandant le remboursement des frais,
- Demande au secrétariat de débiter le compte de Vinneuf de 144.50€ (3 véhicules x 108 km A/R x 0.446€) pour en créditer le compte de Joigny.

Demande d'arbitre :

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Sérotin demandant la désignation d'un arbitre pour leur rencontre du 12 mai contre l'équipe de Villeneuve sur Yonne,
- Informe le club qu'un arbitre a été désigné.

Match 26496849 du 28.04.2024 Charbuy Fleury 1 – Saint Denis Les Sens 1 Départemental 2 Gp A

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Maxime SZOBODA (licence 801816771) du club de Charbuy Fleury, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (...) ;
– d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
– (...) » ;
- Considérant la suspension d'un match de suspension ferme suite à 3 avertissements infligé par la commission de discipline au joueur Maxime SZOBODA de Charbuy Fleury à compter du 22/04/2024, décision notifiée sur Footclubs le 19/04/2024,
- Considérant que le club de Charbuy Fleury a enfreint les règlements,

- Prend note du courriel de Charbuy Fleury reçu le 3/05/2024 indiquant ne pas avoir fait attention que leur joueur était suspendu,
- Par ces motifs,
- Inflige une amende de 120€ au club de Charbuy Fleury pour avoir fait évoluer un joueur en état de suspension (amende 5.08),
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Charbuy Fleury de la somme de 32€ pour droit d'évocation (amende 4.02),
- Transmet le dossier à la commission de Discipline

Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 26496858 du 05.05.2024 Saint Denis Les Sens 1 – FC Gâtinais Départemental 2 Gp A

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Jordan FAUGERE (licence 2544498935) du club de FC Gâtinais, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (...) ;
– d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
– (...) » ;
- Considérant la suspension d'un match de suspension ferme suite à 3 avertissements infligée par la commission de discipline au joueur Jordan FAUGERE de Gâtinais à compter du 29/04/2024, décision notifiée sur Footclubs le 26/04/2024,
- Demande au club de FC Gâtinais des explications sur la présence de Monsieur Jordan FAUGERE sur la feuille de match et ce par écrit pour le lundi 13 mai 2024 dernier délai.

Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 28119630 du 20.05.2024 Appoigny 1 – Chevannes Charbuy 1 Coupe de l'Yonne U18

La commission,

- Prend note du courriel du club de Chevannes,
- Rappelle que le championnat inter-secteurs est prioritaire sur les coupes et championnats départementaux,
- Propose de s'entendre avec le club d'Appoigny pour fixer une nouvelle date sachant que la rencontre devra être jouée avant le 25 mai 2024 dernier délai.

Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match du 08.05.2024 15h00, UF Tonnerrois 1 contre Gurgy 1 Départemental 1
➤ **Mme Florence VIÉ**
- Match du 08.05.2024 15h00, Champigny 1 contre Vinneuf Courlon 1 Départemental 2 Gp A
➤ **M. Michel LE RUEN**
- Match du 11.05.2024 16h00, Héry 1 contre Cerisiers 1 Coupe Challenger U18
➤ **M. Éric SCIAUD**

- Match du 11.05.2024 16h00, Villeneuve 1 contre Champs sur Yonne 1 Coupe Challenger U18
 - **M. Michel LE RUEN**

- Match du 11.05.2024 16h00, Fontaine/Sens FP/Malay 1 contre Auxerre SC Coupe de l'Yonne U18
 - **Mme Florence VIÉ**

- Match du 12.05.2024 15h00, ECN 1 contre Champs sur Yonne 1 Départemental 1
 - **M. Éric SCIAUD**

- Match du 12.05.2024 12h30, Sens FC 3 contre Gurgy 1 Départemental 1
 - **M. Michel LE RUEN**

- Match du 12.05.2024 15h00, Cheny 1 contre Pont sur Yonne 1 Départemental 3 Gp A
 - **M. Benjamin BOUGAULT**

Homologation des Tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois suivants :

- Chevannes :
 - 22 et 23 juin 2024, catégories U7 à U15

- Joigny :
 - 9 mai 2024, Catégories U7 à U13
 - 19 mai 2024, Catégories U15 et U18

Fin de la réunion : 19h00.

Le Président de séance – Monsieur Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G.. »